



SAGE

UN OUTIL DE GESTION
DE LA RESSOURCE EN EAU

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU

Est un outil de planification locale de l'eau. Il définit les objectifs et les orientations d'utilisation et de protection de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques sur le territoire des bassins versants des Pyrénées Ariégeoises.



LE MOT DU PRÉSIDENT

Je tiens à remercier les membres de la Commission Locale de l'eau (CLE) pour la confiance qu'ils m'ont accordée en me désignant Président de la CLE du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises.

Cette Présidence sera ouverte et collaborative dans l'intérêt de tous et pour la bonne gestion de la ressource en eau, élément essentiel de notre territoire. Nous allons, au sein de ce Parlement de l'Eau prendre part à l'élaboration d'un document collectif de référence et opposable pour la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la protection des ressources, et l'affirmation des solidarités territoriales, en conciliation avec des usages responsables, et notamment une agriculture de qualité. Afin de prendre en compte les enjeux de chacun des 5 bassins versants de ce vaste territoire de 6345 km² que couvre le SAGE, les 5 vice-présidents de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE sont les représentants des 5 syndicats rivières en charge de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) dans le domaine du grand cycle de l'eau et qui sont des acteurs incontournables pour accompagner la concertation sur leurs bassins versants respectifs. L'émergence d'un SAGE sur notre territoire traduit le choix ambitieux de notre Département qui exprime, dans cette démarche, la volonté forte de garantir sur la durée la bonne gestion de la ressource en eau."



JEAN-PAUL FERRÉ

Président du SAGE
Maire de Vernajoul
Conseiller Départemental
du Val d'Ariège



5 ENJEUX POUR SON TERRITOIRE



LE PARTAGE DE L'EAU

Se préparer à l'avenir

- Satisfaire les besoins en eau de la population et des activités économiques du territoire
- Anticiper les conséquences du changement climatique



LA QUALITÉ DE L'EAU

Réduire les pollutions

Atteindre le bon état des masses d'eau d'ici 2027



PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Gestion des cours d'eau et restauration des zones humides
Protection des milieux aquatiques



PRÉVENIR LES RISQUES

La gestion de l'espace alluvial

Enjeu majeur d'aménagement du territoire
Réduire les risques d'érosion, d'inondation et de dégradation des eaux souterraines



MAINTENIR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Agriculture, tourisme,
industrie, production
énergétique...



LE SAGE, UN OUTIL DE PLANIFICATION LOCALE DE L'EAU

Le SAGE est une déclinaison du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à une échelle plus locale. Il vise à concilier la satisfaction, le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, etc...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités du territoire. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux. Il est un instrument essentiel de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).



Le SAGE découle du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne, établi par le Comité de Bassin Adour-Garonne.

LE SAGE PLANIFIE, RECOMMANDE ET ENCADRE

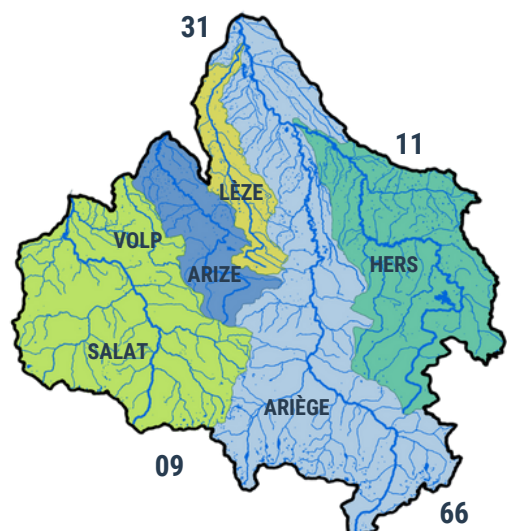
Le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. Il identifie les conditions de réalisation et les moyens pour atteindre ces objectifs.

Le SAGE recherche un équilibre durable entre la protection de la ressources en eau, des écosystèmes aquatiques et la satisfaction des différents usages. Pour ce faire, il énonce des priorités à travers un plan d'actions: Le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable). Enfin, il édicte des règles particulières d'usages dans le respect du Code de l'Environnement.

LE SAGE DES BASSINS VERSANTS DES PYRÉNÉES ARIÉGIOISES (BVPA)

Le territoire du SAGE BVPA, actuellement en cours d'élaboration, s'étend sur 5 bassins versants et concerne :

- 4 départements (09, 31, 11, 66) ;
- 495 communes ;
- 22 EPCI ;
- 318 000 habitants.



LE SAGE MOBILISE LES ACTEURS DU TERRITOIRE

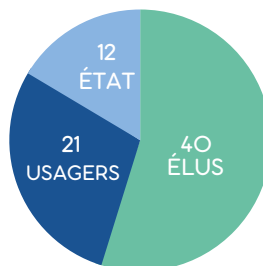


Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la Commission Locale de l'Eau (CLE). Véritable parlement de l'Eau, la CLE du SAGE BVPA se compose de 73 membres regroupés en trois collèges : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, etc...), l'État et ses établissements publics.

ZOOM SUR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

La CLE se compose de 73 membres dont 23 membres du bureau

- M. Jean-Paul FERRE (CDO9) ; Président de la CLE
- M. Daniel ARTAUD (Syndicat Rivières Salat-Volp) ; Vice-Président
- M. Alain METGE (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arize - SMBVA) ; Vice-Président
- M. Jean-Jacques MARTINEZ (Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze - SMIVAL) ; Vice-Président
- M. Daniel BESNARD (Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières SYMAR-Val d'Ariège) ; Vice-Président
- M. Xavier CAUX (Syndicat du Bassin Versant du Grand-Hers - SBGH) ; Vice-Président
- Mme Pascale CANAL (Conseil Régional Occitanie)
- M. Didier CUJIVES (CD31)
- Mme Joëlle CHALAVOUX (CD11)
- M. Jean-Luc ROUAN (SCOT Vallée de l'Ariège)
- Mme Patricia QUINAT-RAYNAUD (PNR)
- M. Marc SANCHEZ (SMDEA)
- M. Jérôme BLASQUEZ (IICEOPEB)



COLLÈGE 1 : COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

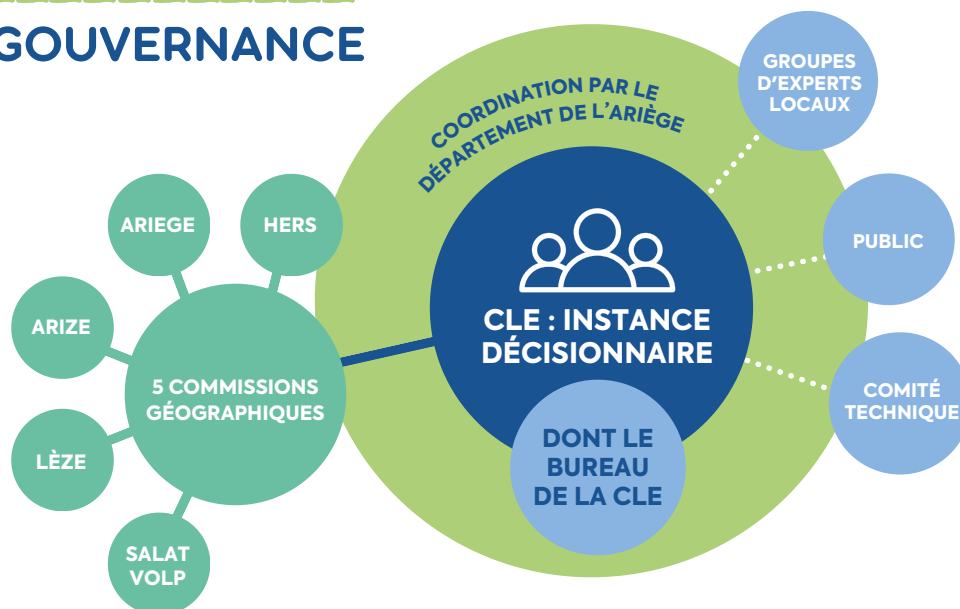
COLLÈGE 2 : USAGERS RIVERAINS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS

- Chambre d'Agriculture de l'Ariège
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège
- EDF Production Hydroélectrique du Sud-Ouest GEH Aude-Ariège
- Ariège Pyrénées Tourisme
- France Nature Environnement Midi-Pyrénées
- UFC Que Choisir Ariège-Comminges
- Fédération de Pêche et de protection du milieu aquatique de l'Ariège

COLLÈGE 3 : ÉTAT ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

- Préfecture de l'Ariège
- Agence de l'Eau Adour Garonne
- DREAL Occitanie

LA GOUVERNANCE





Les Syndicats gestionnaires des 5 bassins versants (Ariège, Hers, Salat, Volp, Lèze), animateurs des commissions géographiques, pour un appui technique et une approche terrain.



L'ÉLABORATION DU SAGE DES BASSINS VERSANTS DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

- Le SAGE BVPA s'appuie sur :
- Une structure porteuse, le Conseil Départemental de l'Ariège, qui assure l'animation des instances de la CLE et l'élaboration du SAGE (concertation, études...)
- Les services de l'Etat (DREAL Occitanie, DDT09), sous la responsabilité de la Préfète de l'Ariège pour encadrer et accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE, dans le respect des réglementaires
- L'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Région Occitanie pour une expertise technique et un appui financier



LE SAGE BVPA AUJOURD'HUI

LES ÉTUDES

Le SAGE BVPA poursuit son élaboration : C'est la phase « Tendances, scénarios et stratégie du SAGE », qui s'effectuera sur une durée de 2 ans.

LA CONCERTATION

En parallèle des études menées, la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) a nommé 2 garants qui ont pour mission de suivre et assurer une concertation préalable du grand public sur une période réglementaire de 3 mois (1er trimestre 2024)

Elle se déroulera en deux étapes :

1. La concertation préalable, sur une durée de 3 mois, proposant des débats itinérants, des ateliers thématiques, des manifestations et événements publics, etc...
2. La concertation continue, avec un site internet dédié aux actualités du SAGE avec de nouveaux ateliers et des actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire du SAGE BVPA.



LE RÈGLEMENT DU SAGE ET PORTÉE JURIDIQUE

Le SAGE comprend :

Un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) qui fixe les objectifs, orientations d'utilisation et de protection de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques.

Un règlement, qui précise les règles à appliquer pour atteindre les objectifs du PAGD.

Toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'État et les collectivités publiques doivent être compatibles avec le SAGE. De même, tout mode de gestion, projet ou installation de personnes publiques ou privées doit être conforme avec le règlement.

Le PAGD et le règlement sont soumis à enquête publique, accompagné d'un rapport environnemental qui décrit et évalue les effets notables du SAGE sur l'environnement.

LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU SAGE BVPA

2022

PHASE PRÉLIMINAIRE



- PHASE PRÉLIMINAIRE
- Validation de l'étude de faisabilité
- Validation du périmètre
- Création de la CLE
- Définition du portage de projet (Département de l'Ariège)



2023

ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC



- **DIAGNOSTIC**
- Constat collectif sur les atouts et les difficultés du territoire dans le domaine de l'eau
- Définition des 5 principaux enjeux du SAGE

DÉCEMBRE 2023
Plénière de la CLE

FÉVRIER 2024
Plénière de la CLE :
lancement de la concertation

JUILLET 2024
Plénière de la CLE :
bilan de la concertation



NOUS
SOMMES ICI

PHASE D'ÉLABORATION

2024

TENDANCES SCENARII & STRATÉGIE



- **TENDANCE**
- Projection climatique aux horizons 20230 et 2050
- Évaluer le niveau de vulnérabilité des usages



- **SCENARII**
- Définition d'un scenario potentiel (hors SAGE) et de scénarii alternatifs : évaluer leurs répercussions sur les différents usages de l'eau



- **STRATÉGIE**
- Formaliser les objectifs du territoire en matière de politique de l'eau

CONCERTATION
PREALABLE (3 MOIS)

CONCERTATION
CONTINUE
(24 MOIS)

GRUPE DE TRAVAIL EN COMISSION GÉOGRAPHIQUE

2025

PAGD & REGLEMENT



- **PAGD ET RÈGLEMENT**
- Rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable compatible avec le Code de l'Environnement : Plan de mesures et d'actions pour atteindre les objectifs du SAGE



- **PHASE DE CONSULTATION ET D'ADOPTION DU SAGE**

2026

MISE EN OEUVRE DU SAGE



- **MISE EN OEUVRE**
- Suivi des indicateurs
- Coordination des maîtrises d'ouvrage
- Information et sensibilisation
- Portage d'études

APPROBATION &
MISE EN OEUVRE



PLUS D'INFO ?

WWW.ARIEGE.FR/MIEUX-VIVRE-ICI/GERER-LES-RESSOURCES-EN-EAU



CONTACT

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

Karine ORUS-DULAC

Animatrice SAGE BVPA

05 61 02 09 09

korusdulac@ariege.fr

Service Eau - Direction de
l'Attractivité, de l'Aménagement du
Territoire et de l'Environnement

TOUJOURS LÀ
POUR VOUS

Ariège
PYRENEES
le Département 09

SAGE
BASSINS VERSANTS DES
PYRÉNÉES ARIÉGEOISES